

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver
British Columbia
V6Z 0B9
Bid Fax: (604) 775-9381

INVITATION TO TENDER
APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of
Canada, in accordance with the terms and conditions set
out herein, referred to herein or attached hereto, the goods,
services, and construction listed herein and on any attached
sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Pacific Region
800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver
British C
V6Z 0B9

Title - Sujet North Apron Remediation	
Solicitation No. - N° de l'invitation EZ897-161031/A	Date 2015-08-21
Client Reference No. - N° de référence du client	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PWY-025-7588
File No. - N° de dossier PWY-5-38148 (025)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-09-09	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fung, Donna(PWY)	Buyer Id - Id de l'acheteur pwy025
Telephone No. - N° de téléphone (604) 666-9835 ()	FAX No. - N° de FAX (604) 775-6633
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: TC - Whitehorse Airport - Whitehorse, YT	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ897-161031/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-5-38148

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw025

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES: Veuillez utiliser l'étiquette d'adresse ci-dessous et bien l'affixer à l'extérieur de l'enveloppe ou du paquet renfermant votre offre. Dans le cas de modifications à des offres soumises par télécopieur (Fax: (604) 775-9381), servez-vous de la feuille comme page couverture. Assurez-vous de toujours inscrire lisiblement le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'offre et la date limite sur l'extérieur de votre offre.

**Marchés immobiliers
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
800, rue Burrard, bureau 1210
Vancouver (C.-B.) V6Z 2V8**

Offre no: EZ897-161031/A

**Date et heure limites de
reception des soumissions:** 9 septembre 2016, 1400h

Sujet: Remédiation de l'aire de trafic de l'aéroport Nord
Aéroport de Whitehorse, Whitehorse, Yukon

ENVELOPPE 1 "QUALIFICATIONS"

DF

**Marchés immobiliers
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
800, rue Burrard, bureau 1210
Vancouver (C.-B.) V6Z 2V8**

Offre no: EZ897-161031/A

**Date et heure limites de
reception des soumissions:** 9 septembre 2016, 1400h

Sujet: Remédiation de l'aire de trafic de l'aéroport Nord
Aéroport de Whitehorse, Whitehorse, Yukon

ENVELOPPE 2 "PRIX"

DF

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

SOUSSIONS À DEUX ENVELOPPES

Les soumissions doivent être présentées respectant un processus à « deux enveloppes ». Consulter l'IP06 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS

Dans son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à IP10.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission du gouvernement du Canada en date du 3 juillet 2015. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'information.

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Introduction
IP02	Disposition relatives à l'intégrité - Déclaration de condamnation à une infraction
IP03	Documents de soumission
IP04	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP05	Visite des lieux
IP06	Livraison des soumissions
IP07	Révision des soumissions
IP08	Ouverture des soumissions / Évaluation
IP09	Établissement de la soumission
IP10	Fonds insuffisants
IP11	Compte rendu
IP12	Période de validité des soumissions
IP13	Documents de construction
IP14	Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'embauche d'apprentis
IP15	Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2015-07-03)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables

IG15 Approbation des matériaux de remplacement

IG16 Évaluation du rendement

IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 Condition d'assurance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 Identification du projet

SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire

SA03 Offre

SA04 Période de validité des soumissions

SA05 Acceptation et contrat

SA06 Durée des travaux

SA07 Garantie de soumission

SA08 Signature

APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

APPENDICE 3 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

APPENDICE 4 – POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

APPENDICE 5 – FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B – RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 INTRODUCTION

1. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à l'intention de faire appel à un entrepreneur pour assurer les services de construction selon les modalités exposées dans la présente invitation à soumissionner
2. On demande aux soumissionnaires qui donnent suite à cette invitation de présenter une soumission détaillée complète (se rapporter à l'IP06 "Livraison des soumissions") qui portera sur les qualifications, l'expérience et l'organisation du soumissionnaire (enveloppe 1 "qualifications"), ainsi que sur les prix et les conditions proposées (enveloppe 2 "prix").

IP02 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE - DECLARATION DE CONDAMNATION A UNE INFRACTION

Conformément à la Déclaration de condamnation à une infraction, du paragraphe 10 (copié ci-dessous) des Instructions Générales R2710T, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Déclaration de condamnation à une infraction

Lorsqu'un soumissionnaire ou ses affiliés ne sont pas en mesure d'attester qu'ils n'ont pas été déclarés coupable de toute infraction indiquée aux paragraphes Infractions commises au Canada entraînant une incapacité légale, Infractions commises au Canada, Infractions commises à l'étranger, le soumissionnaire doit remplir le [Formulaire de déclaration](#), qui doit être présenté avec sa soumission afin que celle-ci ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

IP03 DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents suivants constituent les documents de soumission:

1.
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2015-07-03)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IP04 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T, toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.

3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP05 VISITE DES LIEUX – sans objet

IP06 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

L'article IG09 de R2710T est remplacé par ce qui suit:

1. Les soumissions devront être présentées en respectant un processus à « deux enveloppes » selon lequel le soumissionnaire présente le Formulaire de qualifications ainsi que tout autre document exigé dans une première enveloppe et le Formulaire de soumission et d'acceptation ainsi que tout autre documents exigé dans une deuxième enveloppe. Les deux enveloppes doivent être jointes et cachetées ensemble dans une troisième enveloppe, l'enveloppe de soumission. Toutes les enveloppes sont fournies par le soumissionnaire.
2. L'enveloppe de soumission doit être adressée et présentée au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions. Elle doit parvenir à ce bureau au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Avant de présenter sa soumission, le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :
 - a. numéro de l'invitation;
 - b. le nom du soumissionnaire;
 - c. l'adresse de retour; et
 - d. l'heure et la date de clôture.
3. Le Formulaire de qualifications ainsi que tout autre document exigé doit être joint et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe:
 - a. ENVELOPPE 1 - QUALIFICATION;
 - b. numéro de l'invitation; et
 - c. nom du soumissionnaire.
4. Le Formulaire de soumission et d'acceptation ainsi que tout autre document exigé rempli doit être joint et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe :
 - a. ENVELOPPE 2 - PRIX;
 - b. numéro de l'invitation; et
 - c. nom du soumissionnaire.
5. La livraison correcte des soumissions dans les délais prescrits est la responsabilité exclusive du soumissionnaire.

IP07 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (604) 775-9381.

IP08 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION

1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions. Seulement une liste des noms d'entreprises ayant déposés sera dresser et lu à haute voix.
2. Enveloppe 1 - Qualification - Sera ouverte en privé : cette enveloppe sera ouverte en premier pour évaluer les documents requis. L'évaluation sera faite selon une note de passage ou d'échec/ou de pointage. Cette étape sera franchie seulement si le soumissionnaire satisfait aux exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune

autre considération ne sera donnée à la soumission. L'enveloppe 2 sera retournée au soumissionnaire sans qu'elle n'ait été ouverte.

3. Une date d'ouverture de l'enveloppe 2 - Prix - sera établi et les entrepreneurs ayant déposé seront invités à assister.
4. Enveloppe 2 - Prix - L'enveloppe 2 sera évaluée selon les exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
5. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.

IP09 ÉTABLISSEMENT DE LA SOUMISSION

L'entrepreneur doit établir la soumission d'après les documents pertinents énumérés dans les Instructions particulières aux soumissionnaires. Il lui appartient de demander des éclaircissements sur les clauses, les conditions ou les exigences techniques exprimées dans ce document.

IP10 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP11 COMPTE RENDU

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

IP12 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP12 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP12 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b. annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP13 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de deux (2), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP14 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013, le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
3. Par l'entremise du Plan d'action économique de 2013 et de son appui aux programmes de formation, le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
4. Les attestations signées (APPENDICE 3) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 3.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 3.

* **Le ratio compagnon/apprenti**, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agrérés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

IP16 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#apL>

Achats et ventes

<https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes

<http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Services de sécurité industrielle

<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE

- 1) Polices d'assurance
 - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
 - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- 2) Période d'assurance
 - a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
 - b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.
- 3) Preuve d'assurance
 - a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
 - b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.
- 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.
- 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis:
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2015-07-09);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2015-02-25);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2015-02-25);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2013-04-25);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2015-04-01);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
	Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
	Conditions supplémentaires		
 - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Remédiation de l'aire de trafic de l'aéroport Nord
Aéroport de Whitehorse, Whitehorse, Yukon

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

Les travaux doivent être terminés au plus tard le 31 mars 2016.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (5 pages)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
1	Mobilisation Mobilisation de tout l'équipement, les matériaux, les fournitures, les installations et le personnel au site. Comprend l'assurance, le cautionnement et les permis.	somme forfaitaire	1		
2	Démobilisation Démobilisation de tout l'équipement, les matériaux, les fournitures, les installations et le personnel du site, préparer le site pour la clôture.	somme forfaitaire	1		
3	Documents à soumettre Comprend la soumission des rapports de pré-mobilisation, de progrès et d'achèvement.	somme forfaitaire	1		
4	Documents de l'état défini Comprend la préparation et la fourniture de tous les documents de l'état définitif.	somme forfaitaire	1		
5	Fourniture d'installations de chantier Fournir, concevoir et ériger toutes les infrastructures, y compris les structures et installations temporaires, les installations sanitaires, les chemins, la sécurité, les services et la restauration des chemins d'accès, des routes de transport et des structures endommagées au cours du projet.	somme forfaitaire	1		
6	Exploitation des installations de chantier Le temps d'exploiter toutes les infrastructures, y compris les structures et installations temporaires, les installations sanitaires, les chemins, la sécurité et les services. Comprend les réunions, la régulation du trafic, la santé et la sécurité, la protection de l'environnement et le nettoyage. Comprend les indemnités de non résident, avec déplacement, gîte et couvert.	jour	35		

Article	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
7	En attente Frais pour couvrir le personnel et l'équipement si les travaux ne peuvent continuer en raison de délais non précisés entraînés uniquement par le représentant ministériel.	jour	5		
8	Préparation du terrain Préparer le terrain pour des travaux de construction prévus, y compris le défrichage et l'essouchement, et l'emplacement des services publics, le réacheminement et la protection. Comprend l'enlèvement de matériaux imprévus ou générés.	somme forfaitaire	1		
9	Fermeture du site Restaurer le site pour le rendre compatible à une utilisation post restauration. Comprend l'enlèvement de tous les matériaux imprévus ou générés.	somme forfaitaire	1		
	EXCAVATION				
10	Conception Embaucher un professionnel qualifié pour préparer des plans de conception acceptables par le représentant de TPSGC en vue de travaux d'excavation à effectuer près d'une conduite d'égout sanitaire et d'une canalisation d'eau pluviale et de travaux de rétablissement, à l'aide des méthodes suivantes : soutien en place pour les canalisations et les trous d'homme ou enlèvement et remplacement (pompage autour de l'endroit afin de maintenir l'opération de la conduite d'égout sanitaire).	somme forfaitaire	1		
11	Inspection des lieux Coût d'embauche d'un professionnel qualifié qui visitera les lieux et inspectera les travaux effectués près de la conduite d'égout sanitaire et de la canalisation d'eau pluviale.	visite	5		
12	Préparation d'un rapport Préparation d'un rapport d'inspection sur la mise en service des services sanitaires et des services liés à l'eau de pluie ou sur le rétablissement de ceux-ci. Le rapport doit être signé et scellé par un ingénieur qualifié enregistré au Yukon. Le rapport doit être présenté sous une forme acceptable pour le représentant de TPSGC.	somme forfaitaire	1		

Article	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
13	Conception du creusement de tranchées et de l'étayage Préparation de plans de conception pour des travaux de creusement de tranchées et d'étayage afin de permettre au personnel d'entrer sur les lieux de l'excavation d'assainissement. Le rapport de conception doit être signé et scellé par un ingénieur qualifié enregistré au Yukon.	somme forfaitaire	1		
14	Soutien en place – Services sanitaires Les coûts tout compris par mètre linéaire afin de soutenir la conduite d'égout sanitaire en place et son rétablissement après les travaux d'excavation. La méthodologie à l'appui doit permettre l'excavation de l'ensemble du sol visé qui se trouve autour et sous la conduite.	mètre	80		
15	Soutien en place – Services liés à l'eau pluviale Les coûts tout compris par mètre linéaire afin de soutenir la canalisation d'eau pluviale en place et son rétablissement après les travaux d'excavation. La méthodologie à l'appui doit permettre l'excavation de l'ensemble du sol visé qui se trouve autour et sous la canalisation.	mètre	80		
16	Pompage aux alentours/enlèvement et remplacement Établissement d'une pompe autour de la conduite d'égout sanitaire et de la canalisation d'eau pluviale, enlèvement et élimination des canalisations pendant les travaux d'excavation, puis remplacement de celles-ci à la suite des travaux.	mètre	80		
17	Prestation d'équipement d'évacuation d'eau Fournir l'ensemble des pompes, tuyaux et conduites ainsi qu'un réservoir de 10 000 litres au besoin pour évacuer l'eau du site d'excavation et entreposer les eaux usées aux fins d'élimination.	somme forfaitaire	1		
18	Exploitation d'équipement d'évacuation d'eau Volume d'eaux usées recueillies durant l'évacuation de l'eau. Cet article comprend également l'entreposage, le transport et l'élimination de l'eau recueillie à une installation d'élimination hors site. Il n'y aura aucun paiement distinct pour le temps d'attente.	L	10000		

Article	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
19	Découverture Surface active enlevée d'après l'arpentage du représentant du Ministère. Cela comprend la préparation de la surface du sol en enlevant et en séparant la terre végétale, le gravier et le sol granulaire ainsi qu'en enlevant tout matériau connexe ou produit. La terre végétale et le sol granulaire seront stockés et réutilisés pendant la restauration du site.	m ²	1700		
20	Achat et installation du revêtement de rideau Mètres carrés de revêtement précisés dans la facture du fournisseur et approuvés par le représentant du Ministère. Cela comprend le transport du revêtement sur place et la totalité de l'équipement, des matériaux, du personnel et des installations liés à la mise en place du revêtement de rideau.	m ²	800		
21	Excavation – Contamination conventionnelle Volume retiré sur place, et non autour des installations, d'après l'arpentage du représentant du Ministère. L'excavation inclut le transport dans la zone de travail et la mise en dépôt sur le site.	m ³	2000		
22	Excavation – Contamination du sol autour des conduites Volume retiré sur place autour de la conduite d'égout sanitaire et de la canalisation d'eau pluviale, d'après l'arpentage du représentant de TPSGC, à l'aide de méthodes visant à prévenir le dommage des canalisations (p. ex. excavation avec des camions hydrovacs). L'excavation inclut le transport dans la zone de travail et la mise en dépôt sur le site.	m ³	1000		
23	Excavation – Morts-terrains Volume de morts-terrains non contaminés retirés sur place, d'après l'arpentage du représentant de TPSGC. L'excavation inclut le transport dans la zone de travail et la mise en dépôt sur le site.	m ³	7000		
24	Remblayage – Conventionnel Matière compactée et nivelée, mise en place d'après l'arpentage du représentant de TPSGC. Le remblayage comprend la mise en place, le nivellement et le compactage.	m ³	10000		

Article	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
25	Remblayage – Autour de l'égout sanitaire Fourniture, mise en place et compactage de pierres rondes de drainage préapprouvées ou d'autres matériaux de remblayage d'assise de tuyaux. Le remblayage comprend la mise en place, le nivellement et le compactage.	m ³	175		
26	Test de compactage Test de compactage par un ingénieur géotechnique des matériaux d'assise de tuyaux placés autour de la conduite d'égout sanitaire et des matériaux de remblayage conventionnels.	somme forfaitaire	1		
27	Remise en état Surface remise en état d'après l'arpentage du représentant du Ministère. La terre végétale et le sol granulaire retirés lors du décapage seront réutilisés pour la remise en état du site. Cela comprend la remise en état de la voie d'accès mise hors service pendant l'excavation.	m ²	1700		
TRANSPORT Poids mesuré à l'installation d'accueil sur place et hors site et approuvé par le représentant du Ministère. Le transport comprend le chargement, le déplacement et le déchargement de tous les matériaux transportés à partir de la zone d'excavation, y compris les éléments suivants:					
28	Transport : Sol non contaminé Transporter de la pile de morts-terrains à la zone d'excavation.	m ³	7000		
29	Transport : Déchets non contaminés À une installation appropriée hors site.	m ³	1000		
30	Transport : Sol contaminé Transporter de la zone d'excavation à un LTF sur le site.	m ³	3000		
31	Transport : Déchets spéciaux – non traitables Transporter à une installation hors site appropriée.	m ³	20		
32	Transport : Sol non contaminé du LTF	m ³	3000		
POUR ÉLIMINATION					
33	Élimination: déchets non contaminés Élimination dans une installation appropriée hors site	m ³	1000		
34	Élimination : déchets spéciaux – non traitables Élimination dans une installation appropriée hors site.	m ³	20		
TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC) Excluant les taxes applicable(s)					

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ897-161031/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-5-38148

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwy025

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 3 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe B « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom: _____

Signature: _____

Nom de la compagnie: _____

Dénomination sociale: _____

Numéro de l'invitation à soumissionner: _____

Nombre d'employés de l'entreprise: _____

Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat: _____

Métiers spécialisés de ces apprentis;

APPENDICE 4 – POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

SERONT NOMMES A L'ATTRIBUTION DU CONTRAT.

L'autorité contractante est :

Nom : _____

Titre : _____

Ministère : _____

Division : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

courriel : _____

Responsable technique :

Nom : _____

Titre : _____

Ministère : _____

Division : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

courriel : _____

APPENDICE 5 – FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

FORMULAIRE DE QUALIFICATION – EXIGENCES

Au moyen des formulaires fournis ou d'une télécopie de qualité raisonnable des formulaires sur une ou des pages distinctes, expliquez de quelle façon vous respectez chacune des exigences qui suivent. Faites remplir les formulaires par les répondants et soumettez-les avec les autres documents de la soumission. Les répondants ne doivent pas être affiliés au soumissionnaire.

Toutes les exigences et tous les renseignements demandés sur le plan des qualifications sont obligatoires.

Les éléments de preuve fournis par le soumissionnaire peuvent être vérifiés par le Canada. À défaut de fournir les preuves exigées ou si les preuves ne peuvent être vérifiées, le soumissionnaire verra sa soumission déclarée irrecevable et rejetée.

Le Canada se réserve le droit de vérifier si les renseignements fournis sont exacts et complets, et si les clients mentionnés en référence sont satisfaits des services reçus. Si les renseignements ne peuvent pas être vérifiés ou si les services fournis se sont révélés insatisfaisants, la soumission sera jugée irrecevable et rejetée d'emblée.

(1) Expérience des projets d'assainissement du soumissionnaire

Nommez deux (2) projets d'assainissement de sites contaminés d'une valeur d'au moins 500 000 \$ réalisés par le soumissionnaire dans les 10 dernières années dans un aéroport. Les projets d'assainissement doivent avoir été réalisés côté piste. L'objectif du projet doit avoir été l'assainissement d'un site contaminé, et la majeure partie des coûts doit avoir été directement liée aux travaux d'assainissement.

(2) Expérience des projets d'assainissement du directeur des travaux

Nommez un (1) projet d'assainissement de site contaminé réalisé par le directeur des travaux dans les dix (10) dernières années qui comprenait des travaux en lien avec des services municipaux, notamment des aqueducs et des égouts.

(3) Expérience des projets d'assainissement du directeur des travaux

Nommez un (1) projet d'assainissement de site contaminé réalisé par le directeur des travaux dans les dix (10) dernières années qui avait trait à l'assainissement du côté piste dans un aéroport.

(4) Professionnel qualifié et ingénieur qualifié – Exigences

Dans le cadre des articles 10 à 13 du tableau des prix unitaires, des professionnels et des ingénieurs qualifiés doivent être embauchés.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EZ897-161031/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-5-38148

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwy025

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

(1a) Expérience des projets d'assainissement du soumissionnaire, Projet #1 Référence

Nommez un (1) projet d'assainissement de sites contaminés d'une valeur d'au moins 500 000 \$ réalisés par le soumissionnaire dans les 10 dernières années dans un aéroport. Les projets d'assainissement doivent avoir été réalisés côté piste. L'objectif du projet doit avoir été l'assainissement d'un site contaminé, et la majeure partie des coûts doit avoir été directement liée aux travaux d'assainissement.

Titre du projet :

Dates des travaux :

Nom de l'entrepreneur :

Coût des travaux d'assainissement :

Nom de l'entreprise du répondant :

Nom du répondant :

Adresse du répondant :

Numéro de téléphone du répondant :

Signature du répondant :

Date :

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EZ897-161031/A

pwy025

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PWY-5-38148

(1b) Expérience des projets d'assainissement du soumissionnaire, Projet #2 Référence

Nommez un (1) projet d'assainissement de sites contaminés d'une valeur d'au moins 500 000 \$ réalisés par le soumissionnaire dans les 10 dernières années dans un aéroport. Les projets d'assainissement doivent avoir été réalisés côté piste. L'objectif du projet doit avoir été l'assainissement d'un site contaminé, et la majeure partie des coûts doit avoir été directement liée aux travaux d'assainissement.

Titre du projet :

Dates des travaux :

Nom de l'entrepreneur :

Coût des travaux d'assainissement :

Nom de l'entreprise du répondant :

Nom du répondant :

Adresse du répondant :

Numéro de téléphone du répondant :

Signature du répondant :

Date :

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EZ897-161031/A

pwy025

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PWY-5-38148

(2) Expérience des projets d'assainissement du directeur des travaux, Projet #1 Référence

Nommez un (1) projet d'assainissement de site contaminé réalisé par le directeur des travaux dans les dix (10) dernières années qui comprenait des travaux en lien avec des services municipaux, notamment des aqueducs et des égouts.

Titre du projet :

Dates des travaux :

Nom du surintendant :

Emplacement des travaux de restauration :

Nom de l'entreprise du répondant :

Nom du répondant :

Adresse du répondant :

Numéro de téléphone du répondant :

Signature du répondant :

Date :

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EZ897-161031/A

pwy025

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PWY-5-38148

(3) Expérience des projets d'assainissement du directeur des travaux, Projet #1 Référence

Nommez un (1) projet d'assainissement de site contaminé réalisé par le directeur des travaux dans les dix (10) dernières années qui avait trait à l'assainissement du côté piste dans un aéroport.

Titre du projet :

Dates des travaux :

Nom du surintendant :

Emplacement des travaux de restauration :

Nom de l'entreprise du répondant :

Nom du répondant :

Adresse du répondant :

Numéro de téléphone du répondant :

Signature du répondant :

Date :

(4) Professionnel qualifié et ingénieur qualifié – Exigences

Dans le cadre des articles 10 à 13 du tableau des prix unitaires, des professionnels et des ingénieurs qualifiés doivent être embauchés :

Article 10 (conception) : Embaucher un professionnel qualifié pour préparer des plans de conception acceptables par le représentant de TPSGC en vue de travaux d'excavation à effectuer près d'une conduite d'égout sanitaire et d'une canalisation d'eau pluviale et de travaux de rétablissement, à l'aide des méthodes suivantes : soutien en place pour les canalisations et les trous d'homme ou enlèvement et remplacement (pompage autour de l'endroit afin de maintenir l'opération de la conduite d'égout sanitaire).

Nom du professionnel qualifié pour

l'article 10 susmentionné :

Désignation :

Province ou territoire d'inscription :

Article 11 (inspection des lieux) : Coût d'embauche d'un professionnel qualifié qui visitera les lieux et inspectera les travaux effectués près de la conduite d'égout sanitaire et de la canalisation d'eau pluviale.

Nom du professionnel qualifié pour

l'article 11 susmentionné :

Désignation :

Province ou territoire d'inscription :

Article 12 (préparation d'un rapport) : Préparation d'un rapport d'inspection sur la mise en service des services sanitaires et des services liés à l'eau de pluie ou sur le rétablissement de ceux-ci. Le rapport doit être signé et scellé par un ingénieur qualifié enregistré au Yukon. Le rapport doit être présenté sous une forme acceptable pour le représentant de TPSGC.

Nom du professionnel qualifié pour

l'article 12 susmentionné :

Numéro de l'attestation de l'OIY :

Article 13 (conception du creusement de tranchées et de l'étaiyage) : Préparation de plans de conception pour des travaux de creusement de tranchées et d'étaiyage afin de permettre au personnel d'entrer sur les lieux de l'excavation d'assainissement. Le rapport de conception doit être signé et scellé par un ingénieur qualifié enregistré au Yukon.

Nom du professionnel qualifié pour

l'article 13 susmentionné :

Numéro de l'attestation de l'OIY :

Nom du professionnel qualifié pour

l'article 13 susmentionné :

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EZ897-161031/A

pwy025

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PWY-5-38148

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (N'est pas requise lors du dépôt de soumission)Travaux publics et
Services gouvernementaux
CanadaPublic Works and
Government Services
Canada

Page 1 de 2

Description et emplacement des travaux Remédiation de l'aire de trafic de l'aéroport Nord Aéroport de Whitehorse, Yukon	N° de contrat. EZ897-161031/001/PWY
	N° de projet R.051615.003

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
Assuré additionnel Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux				

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises				\$	\$	\$
Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
Responsabilité pollution des entreprises				\$ <input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par événement		Global \$

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) l'assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Responsabilité pollution des entreprises

La limite de responsabilité doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à **1 000 000 \$** par incident ou par événement et suivant le plafond global.

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance << Responsabilité légale en matière de pollution – Chantier >> et << Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution >> d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
3. La police d'assurance << Responsabilité légale en matière de pollution – Chantier >> et << Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution >> doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - c. Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - d. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - e. Transport incident : La police doit couvrir les pertes découlant de tout déchet, produit ou matériel transporté, expédié ou livré par le biais d'un moyen de transport vers un emplacement situé au-delà des limites du site où l'entrepreneur ou toute entité pour laquelle il est juridiquement responsable exécute ou a exécuté les activités décrites dans le contrat.
 - f. Assurance de responsabilité civile relative aux réservoirs de stockage : La police doit couvrir les blessures corporelles et les dommages matériels causés hors site à des tiers par des rejets provenant de réservoirs de stockage (en surface et sous terre). La protection doit comprendre les mesures correctives et le nettoyage de ces rejets.

